

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

Le vingt-sept février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 février 2025

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, OROZCO, MARONDA, BREZET, BRIQUÉ, CALVO,
GANDOLFO, AGUZOU, DURAND, Mmes MATEILLE, BOUTIE, SAUNIERE, SAOULI-SUCHAIL,
NAVARRO, FARGUES, POURTIER, FEIT, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur RUIZ donne pouvoir à Monsieur MARONDA

Monsieur PARACUELLOS donne pouvoir à Monsieur HERAIL

Madame PETREMANN DROUOT donne pouvoir à Madame SAOULI-SUCHAIL

Monsieur BADIN donne pouvoir à Monsieur GANDOLFO

Monsieur ALARD donne pouvoir à Monsieur le Maire

Madame IZARD donne pouvoir à Monsieur BOUSQUET

ABSENTS : MM. PECH, IMBERNON, LEFÈVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Monique POURTIER

Nombre de Conseillers en exercice :	28	Pour :	25
Présents ou représentés :	25	Abstention :	0
Votants :	25	Contre :	0

Domaine : 4. Fonction publique

Sous domaine : 4.1 Personnel Titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Création d'emplois non permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de son Président et après avoir délibéré,

DECIDE :

- De recruter un agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 33/35h dans le grade d'agent administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 27/06/2025 au 26/06/2026 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et administratif de la Maison France Services de Coursan.
- De recruter un agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 33/35h dans le grade d'agent administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période 12 mois allant du 11/03/2025 au 10/03/2026 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et administratif de la Maison France Services de Coursan.

- De recruter un agent contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32.5/35h dans le grade d'agent administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période 12 mois allant du 01/04/2025 au 31/03/2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et administratif.

- De recruter un agent contractuel à temps complet dans le grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 01/03/2025 au 31/05/2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

- De recruter un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 12/06/2025 au 11/06/2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

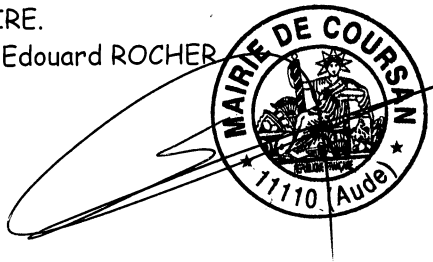
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits
COURSAN, le 28 février 2025

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER



SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Monique POURTIER



Cet acte est rendu exécutoire après
télétransmission en Préfecture
en date du 29/02/2024
et Publication sur le site internet de la ville
sur www.coursan.fr en date du 04/03/2024

Accusé de réception en préfecture
011-211101068-20250303-54-2025-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025